

LULLY PARC
Procès-verbal de l'inter-comité
du 29 octobre 2012
Tennis club de Confignon

1. Signature de la feuille des présences

Martin Balmer, Blaise Galland, Jean-Claude Jaquier, John Anderson, Nicole Dupraz, Klaus Fichtner, Michel Gosteli, Maurice Strazzeri, Jean-Luc Ecoffey

2. Désignation d'un secrétaire : Nicole Dupraz

3. Adoption du PV du 29 mai 2012 : OK

4. Entretien de la dalle

Le traitement au gaz des mauvaises herbes vers les murs et le long des façades donne entière satisfaction.

Pour les mousses, il est difficile de trouver la bonne solution : quand elles sont mouillées, cela ne va pas le gaz n'est pas efficace. Il faudrait rester longtemps avec la flamme, mais cela fait fondre le bitume sur la dalle. Après un traitement chimique (anti-mousse), il faudrait peut être balayer avec un balai branche. Il faudrait également un produit pour affaiblir la mousse avant. Le karcher n'est pas une solution : cela enlève le bitume.

Le problème de fond est dû à la porosité du bitume.

Faudrait-il refaire la dalle (devis 100'000.- il y a quelques années)

Prospection contre les mousses à continuer.

Il y a eu quelques problèmes avec l'information pour le passage de l'ouvrier chargé de traiter les mousses.

Les administrateurs doivent mieux informer les copropriétaires des travaux.

Nettoyage de la dalle : la personne qui fait le travail s'est arrêtée fin septembre.

Il faut trouver quelqu'un d'autre (que l'on va déclarer).

Il est important de contracter une assurance pour les accidents. (Maurice Strazzeri s'en occupe)

On pourrait demander à Mr. Manuel Martins (qui s'occupe des mousses) s'il serait désireux de prendre ce travail. Il pourrait faire l'entretien et, comme maçon, divers travaux de maintenance.

5. Circulation dans le chemin de la Barge

Il y a eu une lettre de demande à la commune afin de mettre le chemin de la Barge en sens unique. En son temps la commune a refusé. Est-ce toujours utile de

continuer ? Pas pour l'instant. Il a été évoqué la dangerosité de la sortie du chemin de la Léchaire sur la route de Lully.

Peut-être faudrait-il rappeler à la commune les problèmes de circulation et les dangers (problème déjà évoqué avec Monsieur Dal Busco en son temps).

6. Suivi de Cablecom

Il y a deux possibilités : soit rénover le système actuel soit rénover avec un nouveau câblage chez tout le monde.

Cablecom prend à sa charge l'intégralité des travaux si l'on contracte un contrat pour 5 ans. Cela permettrait d'avoir les 55 chaînes de télévision et en plus (si on le désire) un réseau internet plus performant ainsi que le téléphone.

prise par maison une autre = 100.-)

Il faut prendre une décision. Cela peut amener des désagréments : les travaux seront fait chez tout le monde, mais cela n'implique pas que tout le monde ait un raccord télé (la situation sera la même qu'actuellement et il n'y aura pas d'obligation pour le téléphone et internet.

Maurice Strazzeri se charge de faire un courrier aux copropriétaires pour demander l'autorisation de faire des travaux. Les travaux pourraient commencer au printemps 2013.

(Voir si statutairement cela pose un problème et combien de % d'accord il faut pour avancer)

7. Offre pour un système d'alarme et de sécurité individuel

Monsieur Strazzeri s'est renseigné pour un système d'alarme.

Il tient à la disposition des copropriétaires intéressés des brochures d'information.

Protectas : 120.- par mois (plus de 10 contrats, 10.- de moins). Autant d'interventions que nécessaire. On s'occupe de rien. Mise en service 250.- .

Si il y a une panne, c'est gratuit.

Autre système : on l'achète 2000.- (installation) et c'est la personne qui programme les téléphones à appeler. Maintenance : c'est la personne qui paie. Entreprise privée qui installe avec une garantie d'une année.

Faire un mail pour les habitants de Lully Parc qui sont intéressés.

8. Container vert

Lors des tontes, il faut mettre le gazon dans des sacs poubelles afin que cela ne stagne pas dans les containers. Cela évitera les mauvaises odeurs, surtout en été lorsqu'il fait chaud.

9. Site Lully-Parc: www.genevois.org/lullyparc/

Rappeler le nom du site dans chaque PV

Rappeler aux administrateurs d'envoyer les PV des intercomités

10. Divers

a) Eau d'arrosage : rappeler aux copropriétaires que l'eau est payée en commun. Il n'est pas nécessaire de noyer les pelouses. On peut arroser raisonnablement.

b). Eclairages : Récemment, deux tubes Néon de l'éclairage des sous-sol ont rendu l'âme en très peu de temps. Le comité technique s'interroge sur le fait que certaines lampes s'abiment très vite. A quoi cela est-il dû ?

La lampe sur la dalle à côté de la deuxième boîte aux lettres a longtemps été défectueuse et certains se sont plaints du faible éclairage la nuit sans prendre pour autant l'initiative de changer (correctement) l'ampoule ou d'avertir un membre du CT.

Le CT invite les copropriétaires de veiller au bon fonctionnement de l'éclairage en changeant les lampes ou en avertissant le comité du problème-

c) Utilisation des appareils de Lully-Parc :

Nous rappelons que le matériel de Lully-Parc type tondeuse ou autre reste dévolu pour l'utilisation des parties communes et non pas pour un usage privé.

Si quelqu'un désire employer un de ces outils, il est prié d'en avertir le CT qui lui en expliquera le bon fonctionnement ainsi que son emplacement (afin de pouvoir trouver les objets lorsque cela est nécessaire).

Merci de respecter cette manière de procéder.

d) Dépôt des objets: Les déchets encombrants ne doivent pas être déposés n'importe où, ni même vers les containers à verre.

e) Parking motos: On rappelle que tous véhicules et surtout les motos sans plaque ne doivent pas être déposés sur l'espace commun de Lully Parc

f) On ne doit pas couper les branches de l'arbre de M.Degen sans l'en informer. (En théorie, on peut couper ce qui est sur la partie commune).

g) Elagage des bouleaux chez Maret/Kurer. Maurice et Mme Thompson demandent que les haies et les arbres soient à hauteur réglementaire.

Pour mémoire, la hauteur des haies dans des zones privées est de 2 mètres.

Fin de la séance à 20 heures 30

Nicole Dupraz